Envoyé en préfecture le 25/01/2021
Reçu en préfecture le 25/01/2021
Affiché le
ID : 051-215101494-20210122-D2021002-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
15 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	**15**
Présents :	**15**
Votants :	**14**
Dont procuration :	**0**
Pour :	**14**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération
n° D 2021.002

Objet :

Demande de subvention au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux janvier à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN
VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Liliane MARTIN

Vu la circulaire du 18 novembre 2020, dans le cadre du plan de relance portant sur l'aide à la rénovation des bâtiments des collectivités,
Vu le projet envisagé dès 2020 mais retardé du fait de la pandémie du virus Covid 19,
Vu la fin de la tranche 1 de l'isolation de l'école élémentaire Marcel GAUDIN et de l'absence de travaux de rénovation thermique l'école élémentaire annexe accueillant des enfants en temps scolaire et des activités périscolaires,

Considérant qu'il est indispensable d'envisager une réduction importante des consommations d'énergies par une amélioration du chauffage, un remplacement de l'éclairage sérieusement moins énergivore et le remplacement des fenêtres d'origine par des fenêtres isolante avec volets dans ces établissements qui reçoivent quotidiennement des enfants,

Considérant que la commune a déjà engagé des travaux de rénovation thermique extérieure,

Considérant que cette mesure ne suffit pas à limiter les différences de températures,

Considérant que la commune souhaite réduire ses coûts de fonctionnement en investissant dans une isolation de qualité et une rénovation des établissements afin de réduire d'au moins 30 % la consommation d'énergie,
Considérant que la commune inscrit cette démarche de développement durable,
Vu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide:

- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Marne une subvention au taux maximum au titre de l'aide à la rénovation énergétique pour la poursuite de travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire Marcel GAUDIN et de la réalisation d'une rénovation thermique à l'école élémentaire annexe
- Accepte le projet comprenant le remplacement des fenêtres côté Nord de l'école Marcel Gaudin et le remplacement des fenêtres, l'isolation des plafonds ainsi que le remplacement de la chaudière énergivore pour un montant estimé à 134 162€ HT soit 160 934,40€ TTC d'assistance à maitre à maitrise d'ouvrage compris.

Fait à COMPERTRIX, le 22 janvier 2021
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 25/01/2021
*publiée ou notifiée le : 25/01/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Pascal LEFORT

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE